

CENTRE DE DÉTENTION

LA GARRIGUE

- **Projet de centre de détention de la Garrigue sur la commune de Rivesaltes**
- **Procédure de participation du public par voie électronique relative demande d'autorisation environnementale et demande de permis de construire**

Du 19 mai au 20 juin 2025

Informez-vous
et donnez votre avis

www.ppve-centrededetention-rivesaltes.fr

LA SITUATION DANS LES PYRÉNÉES ORIENTALES

La problématique de la surpopulation carcérale est observée sur l'ensemble du territoire national, avec une moyenne d'occupation des établissements pénitentiaires s'élevant à 133 % en mars 2025. À la même période, cette moyenne s'élevait à 154 % à l'échelle de l'Occitanie.

Le centre pénitentiaire actuel de Perpignan est un établissement regroupant plusieurs unités:

La maison d'arrêt comprenant:

- la maison d'arrêt des hommes majeurs,
- la maison d'arrêt des femmes,
- un quartier de mineurs,
- un quartier semi-liberté.

Le centre de détention des hommes.

Le quartier maison d'arrêt de l'établissement pénitentiaire de Perpignan dispose de 196 places réservées aux hommes majeurs. Il est structurellement en sous-capacité, avec une occupation évaluée à 241 % en mai 2025.

Afin de favoriser une prise en charge individualisée des personnes détenues, la vocation des quartiers d'hébergement de l'établissement pénitentiaire existant de Perpignan évoluera en vue de remplacer les places de centre de détention hommes par des places de maisons d'arrêt. Cette évolution sera permise par la création du centre de détention de Rivesaltes.



IMPLANTATION DU PROJET

- Zone naturelle conservée en l'état
- Zone de développement du projet
- Zone paysagère - Mise à distance de la cave
- Limite futur domaine pénitentiaire
- Chemin agricole dévié



Ci-dessus :
Implantation du projet par rapport à la ZAE Mas de la Garrigue

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

La composition précise du futur établissement et la répartition des 515 places sera la suivante :

- 442 places hommes en centre de détention (dont une unité vulnérable de 37 places; dont un quartier respect de 111 places);
- 40 places en quartier de prise en charge renforcée;
- 18 places en Service Médico-Psychologique Régional;
- 15 places en quartier d'accueil et d'évaluation.



PLAN DU PROJET

- | | | | | | |
|---|----------------------|--|------------------------------------|--|---|
| 1 | Parking visiteur | | Zone naturelle conservée en l'état | | Limite futur domaine pénitentiaire |
| 2 | Accueil des familles | | Zone paysagère | | Mur d'enceinte |
| 3 | Locaux du personnel | | Talus Planté | | Distance entre le mur d'enceinte et le bâti de 32 m comprenant le chemin de ronde (6 m), le glacis (20 m) et la zone neutre (6 m) |
| 4 | Parking du personnel | | Chemin agricole dévoté | | |
| 5 | Cave vinicole | | | | Emprise utile du centre de détention, composée des bâtiments et cours de promenade |

ACTEURS DU PROJET

Le ministère de la Justice et l'administration pénitentiaire: **l'utilisateur**

C'est la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Toulouse qui seront en charge de la gestion quotidienne du centre de détention une fois celui-ci créé.

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ): **le maître d'ouvrage**

L'APIJ supervise le projet de construction du futur centre de détention. Elle coordonne l'ensemble des acteurs qui interviendront du début à la fin de la réalisation du projet.

Le groupement de conception-réalisation:

Composé de plusieurs entreprises dont Bouygues, titulaire du marché, les agences d'architecture AIA et WTFA et le bureau d'études IGREC ingénierie, le groupement est en charge de la réalisation des études de conception et des travaux du projet.



Oct. 2021 > Fevr. 2024

CONSULTATION DES ENTREPRISES

Novembre -
décembre 2022
Enquête publique
Mai 2023
Arrêté de DUP



2024 > 2025

CONCEPTION

Octobre 2024
Dépôt DAEU
Avril 2025
Dépôt du permis de construire
Mai - juin 2025
Participation du public par voie électronique (PPVE)



Fin 2025 > Fin 2028

INTERVENTIONS PRÉPARATOIRES ET TRAVAUX

Septembre 2025
Obtention des autorisations
Automne 2025
Défavorabilisation du site et démarrage du diagnostic archéologique
Premier semestre 2026
Dévoisement des réseaux et travaux de voirie
Deuxième semestre 2026
Lancement des travaux



AGENDA
DU PROJET
ET DE LA
PARTICIPATION

Fin 2028

Livraison de l'établissement

PROCÉDURE EN COURS

Le projet a d'ores et déjà fait l'objet de deux participations du public :

- **Concertation préalable**, du 4 janvier au 5 février 2021
- **Déclaration d'utilité publique du projet**, du 4 novembre au 5 décembre 2022

La présente participation du public s'inscrit dans le cadre de l'actualisation de l'étude d'impact, pour les besoins de la procédure d'autorisation environnementale et de demande de permis de construire.

Selon l'article L. 181-9 du Code de l'environnement, l'instruction d'une autorisation environnementale comprend, notamment, une phase de consultation du public. La Loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice prévoit un régime spécifique de participation du public sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP).

Le projet faisant l'objet d'une autorisation environnementale, une autorité environnementale doit donner son avis et le mettre à disposition du maître d'ouvrage, de l'autorité décisionnaire et du public. Cet avis porte sur

la qualité de l'étude d'impact présentée par le maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. L'Autorité environnementale a rendu un premier avis, le 29 août 2022 au stade de la déclaration d'utilité publique, et a été sollicitée à nouveau au titre de l'actualisation de l'étude d'impact au stade de la demande d'autorisation environnementale et du permis de construire. Son second avis et la réponse du maître d'ouvrage sont intégrés au dossier de PPVE.

Une demande de dérogation espèces protégées est également portée par la procédure d'autorisation environnementale. L'avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) a été sollicité. Son avis et la réponse du maître d'ouvrage sont de même intégrés au dossier de PPVE.

Zoom sur les enjeux environnementaux

L'opération s'implante dans un secteur principalement agricole. Cette situation implique de porter une attention particulière au volet écologique, avec notamment la préservation de la faune et de la flore existante.

Le diagnostic écologique de la zone a permis d'identifier la présence de plusieurs espèces protégées, dont l'Outarde canepetière et le Lézard ocellé. En application de la démarche Eviter-Réduire-Compenser, le projet a été adapté et intègre des mesures permettant de diminuer les impacts sur les espèces. Ces mesures d'atténuation n'étant pas suffisantes, le projet s'accompagnera en complément de

mesures de compensation, afin de parvenir à une absence de perte nette de biodiversité.

La mise en œuvre de cette compensation passe par un partenariat entre l'APIJ et le Conservatoire des Espaces naturels (CEN) Occitanie. Celui-ci accompagne l'APIJ dans la recherche de terrains à acquérir pour y implanter des activités agricoles compatibles avec le développement de ces espèces à enjeux, notamment dans les secteurs d'Opoul-Périllos, de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie/Terrats et de Clairas/Salses-le-Château/Rivesaltes.

La participation du public par voie électronique est organisée sous l'égide d'un garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public.

M. Jean-Pierre WOLFF est à la disposition du public pour apporter des informations concernant la procédure et les conditions dans lesquelles les observations, propositions ou questions peuvent être émises.

- **Par mail** : jean-pierre.wolff@garant-cndp.fr
- **Par courrier** : direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées Orientales, à l'attention de M. Jean Pierre WOLFF

Du 19 mai au 20 juin 2025, vous pouvez :

CONSULTER LES DOCUMENTS ET/OU DÉPOSER UNE CONTRIBUTION :

Le site internet est le support essentiel de cette procédure de participation du public : il doit vous permettre de disposer d'une information complète, claire, accessible et de participer de manière effective à la procédure de PPVE.



www.ppve-centrededetention-rivesaltes.fr

OUTIL D'INFORMATION

Sur le site, sont disponibles tous les documents relatifs au projet et à la procédure d'autorisation environnementale et de permis de construire. Ils sont en lecture libre et téléchargeables.

Les documents sont également mis à la disposition du public, sur un poste informatique et au format papier :

- **à la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, service eau et risques**, 2 rue Jean Richepin, Perpignan.
Une demande de consultation préalable par courriel sera nécessaire :
ddtm-ep1@pyrenees-orientales.gouv.fr
- **à la mairie de Rivesaltes**, 8, avenue Ledru Rollin, Rivesaltes
Horaires de consultation :
Dossier numérique : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h15
Dossier papier : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h15

OUTIL DE PARTICIPATION

Sur le site, est disponible un registre numérique qui permet à chacun de déposer en ligne une question, une observation, une proposition ou un avis sur le projet.

L'ensemble des observations déposées sont publiques et consultables par chacun tout comme les réponses et les précisions apportées par le maître d'ouvrage au cours de la PPVE.

Les participations peuvent également être transmises :

- **par courriel** :
ppve-rivesaltes@registre-dematerialise.fr
- **par écrit sur le registre disponible à la mairie de Rivesaltes**, 8, avenue Ledru Rollin, Rivesaltes, aux horaires d'ouverture habituels.
- **par courrier au garant** : direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées Orientales, à l'attention de M. Jean Pierre WOLFF garant, service eau et risques, 2 rue Jean Richepin BP 50909, 66020 Perpignan cedex.

Dans un délai d'un mois à compter de la clôture de la PPVE, le garant rédigera une synthèse des observations et propositions du public, mentionnera les réponses et, le cas échéant, les évolutions proposées par le maître d'ouvrage.

Cette synthèse sera rendue publique sur le site dédié et sur les sites de l'APIJ et des services de l'État dans les Pyrénées-Orientales.

ÉCHANGER AVEC LES ACTEURS DU PROJET

Démarrage de la concertation lundi 19 mai 2025

Réunion publique, lundi 26 mai 2025
de 18h00 à 20h00, Salle Muscat, Rivesaltes

Permanence, mardi 17 juin 2025
de 14h00 à 18h00, Service urbanisme, 1^{er} étage du bâtiment annexe Mairie de Rivesaltes

Clôture de la concertation vendredi 20 juin 2025

